

---

Norme internationale



3767/1

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

**Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications —  
Partie 1 : Symboles communs**

*Tractors, machinery for agriculture and forestry, powered lawn and garden equipment — Symbols for operator controls and other displays — Part 1 : Common symbols*

**ITeH STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

Première édition — 1982-10-01

[ISO 3767-1:1982](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2a490d8f-bfb4-41c0-b7b8-fa4ee245f917/iso-3767-1-1982)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2a490d8f-bfb4-41c0-b7b8-fa4ee245f917/iso-3767-1-1982>

---

CDU 631.3 : 003.62

Réf. n° : ISO 3767/1-1982 (F)

Descripteurs : machine agricole, véhicule routier tracteur, poste de travail, ergonomie, symbole, désignation.

Prix basé sur 5 pages

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3767/1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, et a été soumise aux comités membres en mars 1981.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : [ISO 3767-1:1982](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2a490d8f-bfb4-41c0-b7b8-1a1ee245b179/iso-3767-1-1982)

Afrique du Sud, Rép. d'	Égypte, Rép. arabe d'	Pologne
Allemagne, R.F.	Espagne	Portugal
Australie	France	Roumanie
Autriche	Inde	Royaume-Uni
Belgique	Iran	Suède
Brésil	Iraq	Suisse
Chine	Italie	Turquie
Corée. Rép. de	Mexique	URSS
Corée. Rép. dém. p. de	Nouvelle-Zélande	USA
Danemark	Philippines	

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Canada  
Finlande  
Tchécoslovaquie

Cette Norme internationale annule et remplace la Norme internationale ISO 3767-1979, dont elle constitue une révision technique.

# Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications —

## Partie 1 : Symboles communs

### 0 Introduction

Le présent document est la partie 1 d'une Norme internationale sur les symboles des commandes de l'opérateur et les symboles autres que pour les commandes de l'opérateur, dont les différentes parties sont les suivantes :

Partie 2 — Symboles pour tracteurs et machines agricoles

Partie 3 — Symboles pour matériel à moteur pour jardins et pelouses

Partie 4 — Symboles pour matériel forestier

### 1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 3767 spécifie les symboles communs utilisés sur tous les types de tracteurs et de matériels agricoles et forestiers et sur les matériels à moteur pour jardins et pelouses. Ces symboles communs sont répartis en deux groupes :

Groupe 1 : Symboles pour les commandes de l'opérateur

Groupe 2 : Symboles autres que pour les commandes de l'opérateur

Pour les symboles complémentaires spécifiques aux tracteurs et machines agricoles, voir ISO 3767/2, pour ceux spécifiques au matériel à moteur pour jardins et pelouses, voir ISO 3767/3, et pour le matériel forestier, voir ISO 3767/4.

### 2 Références

ISO 3461, *Symboles graphiques — Principes généraux pour la présentation.*

ISO 3767/2, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications — Partie 2 : Symboles pour tracteurs et machines agricoles.*

ISO 3767/3, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications — Partie 3 : Symboles pour matériel à moteur pour jardins et pelouses.*<sup>1)</sup>

ISO 3767/4, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications — Partie 4 : Symboles pour matériel forestier.*<sup>1)</sup>

ISO 3789/1, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Emplacement et mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur — Partie 1 : Commandes communes.*

ISO 3789/2, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Emplacement et mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur — Partie 2 : Commandes pour tracteurs et matériels agricoles.*

ISO 3789/3, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Emplacement et mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur — Partie 3 : Commandes pour matériel à moteur pour jardins et pelouses.*

### 3 Généralités

**3.1** Les symboles doivent être tels qu'ils sont présentés dans les tableaux en 4.4 et 5.3, sauf déformations nécessaires pour fournir une représentation précise dans le champ de vision de l'opérateur.

**3.2** Lorsque, dans un symbole, une machine ou des parties de machine sont représentées vues de côté, il faut considérer que la machine se déplace de droite à gauche.

**3.3** Les symboles sur les commandes doivent ressortir nettement sur le fond.

**3.4** Les feux concentrés doivent être représentés par des traits parallèles et les feux diffus par des traits divergents.

### 4 Symboles pour les commandes de l'opérateur

**4.1** Les symboles du présent chapitre sont communs à toutes les machines et sont relatifs au fonctionnement des commandes de l'opérateur.

**4.2** Les symboles doivent être placés sur ou à côté de la commande de la fonction décrite.

**4.3** Lorsque plus d'un symbole est nécessaire (par exemple : tourner à gauche, tourner à droite), les symboles doivent être situés de telle manière, par rapport au dispositif de commande, que le mouvement du dispositif, dans la direction indiquée par la représentation des symboles lorsque de tels symboles sont apposés sur le dispositif de commande, indique le sens de la commande.

1) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO 3767-1979.)

4.4 Désignation et illustration des symboles

N°	Désignation	Symbole
1	Prise de force Contact	
	Coupé	
2	Levier de commande du sens de marche <sup>1)</sup>	
3	Mouvement vertical Vers le bas	
	Vers le haut	
4	Tourner à gauche	
	Tourner à droite	


N°	Désignation	Symbole
5	Mettre en prise	
6	Débrayer	
7	En avant <sup>2)</sup>	
8	En arrière <sup>2)</sup>	
9	Augmenter	
10	Diminuer	
11	Point mort <sup>3)</sup>	

1) Le symbole du levier de commande du sens de la marche doit être utilisé en combinaison avec d'autres symboles désignant l'action résultant du mouvement du levier. Le point central indique la position du centre.



2) Remplacer le bloc par le symbole de la machine appropriée, correctement orientée par rapport à la flèche.

3) Symbole du point mort pour les modèles à boîte de transmission.

## 4.4 (fin)

N°	Désignation	Symbole
12	Position de parc <sup>1)</sup>	P
13	Variation continue de rotation	

1) Symbole de position de parc pour les modèles à boîte de transmission.

N°	Désignation	Symbole
14	Variation continue linéaire	
15	Starter	

## 5 Symboles autres que ceux des commandes de l'opérateur

5.1 Les symboles du présent chapitre sont communs à toutes les machines et sont relatifs aux symboles d'action et d'infor-

mation autres que ceux utilisés sur les commandes de l'opérateur.

5.2 La position générale des symboles doit être la même que celle définie en 4.2 et 4.3.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

[ISO 3767-1:1982](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2a490d8f-bfb4-41c0-b7b8-fa4ee245f917/iso-3767-1-1982)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2a490d8f-bfb4-41c0-b7b8-fa4ee245f917/iso-3767-1-1982>

5.3 Désignation et illustration des symboles

N°	Désignation	Symbole
1	Indicateur de direction <sup>1) 2)</sup>	
2	Contrôle de température <sup>3)</sup>	
3	Indicateur de charge de la batterie (feux du générateur)	
4	Feux de route	
5	Feux de croisement	
6	Feux de stationnement	
7	Feux de travail	
8	Essuie-glace	
9	Lave-glace	

N°	Désignation	Symbole
10	Essuie-glace et lave-glace (combinés)	
11	Dégivrage et suppression de buée des glaces	
12	Avertisseur sonore	
13	Temps	h min s
14	Attention	
15	Ventilateur	
16	Ceinture de sécurité	
17	Niveau de carburant	

1) Les zones encadrées de ce symbole peuvent être des surfaces pleines.

2) Il est permis de séparer les flèches droite et gauche.

3) Symbole à utiliser au niveau des commandes et non au niveau des mesurages de températures.

5.3 (fin)

N°	Désignation	Symbole
18	Ordre d'allumage <sup>1)</sup>	
19	Niveau d'huile	
20	Plein d'huile moteur	
21	Pression d'huile moteur	
22	Filtre à huile moteur	
23	Fréquence de rotation du moteur	
24	Plein d'huile hydraulique	
25	Pression d'huile hydraulique	
26	Filtre à huile hydraulique	

N°	Désignation	Symbole
27	Plein d'huile de transmission	
28	Pression d'huile de transmission	
29	Température de l'huile de transmission	
30	Filtre à huile de transmission	
31	Plein du liquide de refroidissement	
32	Pression du liquide de refroidissement	
33	Température du liquide de refroidissement	
34	Filtre à air	

1) Les valeurs ne sont indiquées qu'à titre d'illustration.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 3767-1:1982

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2a490d8f-bfb4-41c0-b7b8-fa4ee245f917/iso-3767-1-1982>